

Communiqué de presse

27.8.2007

Avertissement de la SWX Swiss Exchange à l'encontre de UMS Schweizerische Metallwerke Holding AG

La SWX Swiss Exchange a constaté que UMS Schweizerische Metallwerke Holding AG, Dornach, a enfreint les dispositions du Règlement de cotation et de la Directive Corporate Governance. Dans son rapport de Corporate Governance 2005, la société a publié de fausses indications sur la rémunération globale la plus élevée et a présenté de manière incomplète les attributions et la délimitation des compétences du comité de révision. Elle a par ailleurs omis de fournir les indications minimales concernant les instruments de surveillance et de contrôle relatifs à la révision externe. Le Comité de l'Instance d'admission de la SWX a donc publié un avertissement avec publication de la sanction à l'encontre de UMS Schweizerische Metallwerke Holding AG. La société a recouru contre cette décision auprès de la Commission disciplinaire de la SWX, laquelle a rejeté la demande et confirmé la décision du Comité.

Le rapport de Corporate Governance 2005 de UMS Schweizerische Metallwerke Holding AG (UMS) n'a pas été entièrement établi en conformité avec le Règlement de cotation et la Directive Corporate Governance:

- Les émetteurs sont tenus de publier séparément la rémunération du membre du conseil d'administration dont le montant global de toutes les rémunérations est le plus élevé. Dans son rapport de Corporate Governance, UMS a indiqué un montant de CHF 62'500 comme rémunération globale la plus élevée d'un membre du conseil d'administration. La rémunération correcte s'élevait à CHF 549'319.
- Les sociétés cotées doivent publier la composition, les attributions et la délimitation des compétences de tous les comités du conseil d'administration. Le rapport de Corporate Governance 2005 de la société mentionne son comité d'audit (Audit Committee) comme comité du conseil d'administration. Concernant les attributions et la délimitation de compétences, UMS s'est contentée d'indiquer que ce comité travaille en contact étroit avec l'organe de révision externe. D'après son règlement relatif au comité d'audit, la société dispose pourtant d'une réglementation très détaillée et complète relative aux attributions et à la délimitation de compétences, qui n'a pas été publiée dans son rapport de Corporate Governance 2005.
- La société est tenue de publier la structure des instruments de surveillance et de contrôle permettant d'évaluer la révision externe. Ceux-ci comprennent notamment des indications à propos le reporting de l'organe de révision au conseil d'administration ainsi que le nombre de séances tenues par le comité d'audit auxquelles ont participé des représentants de l'organe de révision externe. UMS aurait donc dû publier au minimum le reporting de l'organe de révision au comité d'audit ainsi que les six séances tenues par le comité d'audit avec la révision externe. Ces indications minimales doivent être consultables de manière claire et sans ambiguïté dans le rapport de Corporate Governance.

Le Comité de l'Instance d'admission a adressé un avertissement avec publication à l'encontre de UMS pour infraction au Règlement de cotation et à la Directive Corporate Governance. La société a recouru contre cette décision auprès de la Commission disciplinaire de la SWX, laquelle a rejeté la demande et confirmé la décision du Comité.

L'établissement des rapports périodiques dans le respect des directives applicables fait partie intégrante des informations qui favorisent la transparence du négoce, comme exigé par la Loi sur les bourses et le Règlement de cotation. L'une des missions de la SWX consiste à veiller à l'application des principes de transparence imposés aux émetteurs.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions de Corporate Governance, veuillez cliquer sur:
http://www.swx.com/admission/being_public/governance_fr.html

Le texte des sanctions précédemment édictées par la SWX en matière de Corporate Governance est disponible à l'adresse Internet:
http://www.swx.com/admission/being_public/sanctions/corporate_fr.html

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, porte-parole SWX Swiss Exchange est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75
Fax: +41(0)58 854 27 10
E-mail: pressoffice@swx.com

SWX Swiss Exchange

Société du SWX Group, la SWX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des bourses mondiales. Prestataire de services boursiers de premier ordre, la SWX Swiss Exchange regroupe participants, émetteurs et investisseurs sur un marché des valeurs mobilières efficace et transparent. Elle convainc non seulement par sa large gamme de produits, mais aussi par son système intégré et entièrement automatique de négoce, clearing et règlement. Un simple clic de souris suffit pour négocier, payer, exécuter ou confirmer une transaction.

www.swx.com